



68th IFLA Council and General Conference

August 18-24, 2002

Code Number: 067-152-F
Division Number: IV
Professional Group: *Bibliography - Workshop*
Joint Meeting with: *National Libraries*
Meeting Number: 152
Simultaneous Interpretation: -

Nouvelles manières de cataloguer et d'organiser les flux en bibliothèque

Stina Degerstedt

Section de Développement et de Coordination Bibliographique
Bibliothèque Royale - Bibliothèque nationale de Suède
Stockholm, Suède

Résumé

La Bibliothèque nationale de Suède a conclu des accords avec des éditeurs suédois pour qu'ils lui remettent des versions complètes des nouveaux livres électroniques accompagnées d'informations bibliographiques. En contrepartie, les notices bibliographiques sont proposées rapidement dans LIBRIS, le Catalogue Collectif National. Pour gérer ce flux de fichiers de texte et de métadonnées, de nouvelles solutions techniques ont été développées, ce qui constitue un premier pas vers des possibilités nouvelles et dignes d'intérêt.

Introduction

La Bibliothèque Royale (KB), Bibliothèque nationale de Suède, a établi des partenariats avec quelques éditeurs pour qu'ils lui remettent les livres électroniques qu'ils publient. En contrepartie, la Bibliothèque Royale propose rapidement des notices bibliographiques dans LIBRIS, le catalogue collectif national. L'accord stipule que les éditeurs doivent également remettre des données bibliographiques précises concernant les livres électroniques. Dans cet article, je vais essayer de décrire une solution technique et les flux mis en place depuis l'éditeur jusqu'à une notice bibliographique complète. Cette organisation, nous l'avons établie en collaboration avec la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala. Je commenterai également les options de développement telles que nous les appréhendons aujourd'hui, mais vais commencer par replacer quelques notions dans leur contexte.

Le contexte

La Bibliographie nationale de Suède et LIBRIS

La Bibliographie nationale de Suède est une partie de LIBRIS, qui regroupe les collections des bibliothèques suédoises de recherche et spécialisées, ainsi qu'un certain nombre de bibliothèques publiques. L'accès à ce service sur la Toile [1] est gratuit. La Bibliographie nationale, ce sont des notices bibliographiques basées sur les supports imprimés publiés par les éditeurs et remis à la Bibliothèque Royale au titre de la loi sur le Dépôt Légal.

Le Dépôt Légal est ordinairement assuré par les imprimeurs. Néanmoins, du fait que ces dépôts sont souvent effectués bien après que le livre a été publié, les éditeurs commerciaux (par l'intermédiaire de leurs distributeurs) remettent d'eux-mêmes un exemplaire supplémentaire à la Bibliothèque Royale pour que les données bibliographiques puissent être intégrées dans LIBRIS au moment où le livre arrive chez les détaillants. Les éditeurs suédois ont besoin que leur production soit enregistrée dans LIBRIS sous peine de la voir rester inconnue.

La loi sur le Dépôt Légal

La loi sur le Dépôt Légal existe depuis 1661 et englobe tous les supports imprimés destinés à une diffusion nationale. Cela suppose que nous conservions non seulement la production des maisons d'édition, mais aussi des choses éphémères ou appartenant à la littérature grise, telles que les affichettes, les horaires, les cartes postales, les rapports annuels, etc. Par des révisions récentes, cette loi en est venue à englober l'image, les enregistrements sonores et les publications électroniques. Cependant, elle ne couvre pas encore les publications électroniques publiées sur la Toile, mais une nouvelle loi devrait sortir dans un futur proche.

Kulturarw³ ou la collecte des pages de la Toile suédoise

Le projet Kulturarw³ [2] vise à préserver l'information électronique à long terme. À l'aide de robots chercheurs, la Bibliothèque Royale valide et enregistre les pages de la Toile suédoise dans un fichier d'archives. Depuis les débuts en 1996, les robots ont réalisé deux balayages chaque année. Ce rythme de collecte, relativement lent, implique malheureusement que nous ne récupérons pas tout ce que l'on peut trouver sur l'Internet, mais suffisamment de choses cependant pour nous donner une idée de la manière dont l'Internet suédois apparaissait à une époque donnée. Ce fichier d'archives sera accessible au chercheur à la Bibliothèque Royale.

En sus de ces balayages, les robots sont programmés pour faire régulièrement des mesures choisies à certaines adresses, telles que celles des journaux et du secteur gouvernemental.

Parallèlement à la mise en place de Kulturarw³, la Bibliothèque Royale a lancé un autre projet, Svesök (SweSearch) [3]. Svesök est un service de recherche des ressources de la Toile suédoise sur Internet, au moyen duquel toutes les pages de la Toile ayant des liens vivants collectées par Kulturarw³ sont indexées. Les recherches peuvent se faire en utilisant les métadonnées (métadonnées HTML ou Dublin Core) que l'on a le plus de chances de trouver dans le code de la page de la Toile.

À l'origine, Kulturarw³ et Svesök devaient faire office de bibliographie nationale pour la partie suédoise d'Internet. Cela n'a pas tout à fait eu les résultats escomptés, et il y a un grand nombre d'explications à cela. Pour commencer, les robots chercheurs ne ramassent pas tout ce qu'ils croisent, comme les sites protégés par un mot de passe et le contenu des bases de données. Il y a aussi beaucoup de questions capitales auxquelles jusqu'à présent il n'a pas été possible de répondre. Par exemple : Ces publications devraient-elles être cataloguées dans le catalogue existant ou dans une base de données séparée ?

De l'éditeur au catalogue national : description d'un flux opératoire

La fourniture volontaire de publications électroniques par des éditeurs

Il y a certaines catégories de publications électroniques que, à défaut de meilleures solutions, nous voudrions voir cataloguées dans LIBRIS. Il s'agit des périodiques et journaux en ligne, des thèses, des rapports émanant de l'autorité publique, des livres électroniques, etc.

Comme la loi sur le Dépôt Légal ne couvre pas les publications de la Toile, la Bibliothèque Royale a décidé de conclure des accords séparés avec chaque éditeur indépendant. En fait, c'est la communauté éditoriale qui a fait les premiers pas vers la Bibliothèque Royale, car les éditeurs désiraient voir leurs dernières publications rendues visibles dans LIBRIS.

Vers la même époque, un travail expérimental se déroulait au Centre de l'Édition Électronique à la Bibliothèque Universitaire d'Uppsala [4], par lequel étaient testées de nouvelles approches pour la publication électronique des thèses : on a mis en place un modèle par lequel les différents produits ont la possibilité de recycler les informations préalablement communiquées par les auteurs des thèses eux-mêmes. La collaboration entre la Bibliothèque Royale et la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala a élargi le champ d'application de ce modèle pour y inclure d'autres types de publications. À l'heure actuelle, le groupe visé est l'ensemble des éditeurs commerciaux, mais le but inclut aussi les autorités publiques.

Le cas des livres électroniques

Quand les deux partenaires se sont mis d'accord, l'éditeur envoie un fichier électronique, au format de son choix, à la Bibliothèque Royale. Le fichier doit contenir les métadonnées requises pour la description bibliographique. En échange, la Bibliothèque Royale assure la mise à disposition sur LIBRIS. Le fichier remis par l'éditeur est la propriété de la Bibliothèque Royale ; il est conservé pour faire référence, à l'image de ce qui se passe pour les livres imprimés. D'autre part, le livre électronique ne peut pas être emprunté, imprimé ou copié dans son intégralité. Il peut seulement être lu à des terminaux spécialement dévolus à cet office et situés à l'intérieur de la bibliothèque.

Quand un éditeur décide de proposer sur son site un nouveau livre électronique, il peut remplir sur écran un formulaire que lui a fourni la Bibliothèque Royale. Chaque éditeur a son propre formulaire répondant à son mot de passe, ce qui permet de l'adapter à chacun. Par exemple, chaque formulaire a le nom de l'éditeur et le lieu d'édition comme valeur par défaut.

Le processus comprend les étapes suivantes (voir la figure 1) :

1. L'éditeur entre les données bibliographiques requises sur le formulaire : titre et mention de responsabilité, langue, édition, ISBN, taille du fichier, format, prix, etc. L'éditeur doit aussi préciser sous quel nom le fichier de texte est envoyé. Quand ces informations ont été expédiées, les étapes sont les suivantes :
2. Les données bibliographiques trouvées dans le formulaire sont retransmises en XML à une base de données pour y être entreposées. L'information entreposée peut alors être convertie dans n'importe quel type de masque de données. Dans ce cas particulier, les données sont converties en une notice succincte en MARC 21 et adressées à LIBRIS. La notice sera disponible le lendemain et pourra être trouvée sur la Toile dans LIBRIS.
3. Le fichier du texte est réexpédié par FTP aux archives numériques de la Bibliothèque Royale pour y être conservé.
4. Un message électronique informe le personnel de la Bibliothèque Royale de l'arrivée du fichier d'un nouveau livre et d'un nouvel enregistrement dans le catalogue.

Le processus décrit aux points 2 à 4 est entièrement automatisé ; à cette étape, aucun catalogueur n'est encore intervenu.

5. Quand le message d'information arrive à la Bibliothèque Royale au département de la Bibliographie nationale, la notice préliminaire est récupérée dans LIBRIS. Le contrôle du fichier de texte a alors lieu ; la notice reçoit les codes de classement et des vedettes sujet. Il y a aussi un contrôle des autorités noms de personnes. La notice est ainsi élevée au niveau requis par la Bibliographie nationale.

Figure 1

- (1) Éditeur —> Formulaire (www)
- (2) métadonnées —> Base de données —(MARC 21)—> LIBRIS
- (3) fichier du texte —> Base d'archives électroniques de la Bibliothèque Royale
- (4) Message électronique
- (5) Contrôle ce qui a été reçu et mise à jour des données (KB)

Le processus total ne doit pas prendre plus de quelques jours. Le but, c'est que la notice bibliographique soit dans LIBRIS au moment où l'éditeur met son site à jour et informe le public d'un nouveau titre.

Développements

De nombreux éditeurs ont été contactés et sont en passe de se joindre au mouvement ; et je crois fermement que cette entreprise va avoir de nombreux prolongements. À long terme, il est possible d'envisager plusieurs options pour élargir l'éventail actuel des services. Par exemple, nous devrions être capables de recevoir les métadonnées directement des distributeurs sans avoir à prendre le long détour qui consiste à remplir un formulaire sur la Toile. Les données que nous demandons aux éditeurs existent déjà sous une forme ou une autre, et l'action de remplir un formulaire de plus est superflue. La Bibliothèque Royale devrait non seulement être capable de recevoir des métadonnées, mais aussi d'en exporter auprès des éditeurs qui le désirent, tout comme auprès d'autres bases de données et services de recherche. Nous devrions également être capables d'offrir ce service dans divers formats : MARC, ONIX, Dublin Core, etc.

Contrôle bibliographique ou chaos ?

La situation quand on regarde le travail de Bibliographie nationale à accomplir pour Internet peut parfois sembler proche du chaos. Aujourd'hui, nous en sommes encore à tirer des plans sur la comète au sujet du format et de la structure des futures bibliographies nationales, mais nous aurons très vraisemblablement besoin de trouver de nouvelles solutions adaptées aux différents types de supports. Je viens de décrire un modèle possible pour le catalogage des publications électroniques dans la base de données nationale LIBRIS. Le modèle convient à beaucoup de publications. La plupart des sites trouvés sur Internet sont disponibles gratuitement et peuvent très bien être récoltés par les robots chercheurs de Kulturarw³. Mais qui prendra la responsabilité de rendre ces documents possibles à chercher ?

Au milieu de ce chaos apparent, il reste de la plus haute importance pour les bibliothèques nationales de conserver le contrôle bibliographique. Il y a plusieurs façons d'y arriver. L'utilisation élargie de métadonnées et de circuits automatisés devrait être appliquée pour assurer la gestion des tas de documents qui se trouvent sur Internet. Les bibliothèques nationales doivent jouer un rôle de plus en plus actif et être de plus en plus présentes pour pousser les éditeurs à appliquer de plus en plus les métadonnées, telles que le Dublin Core. Les sociétés qui créent des programmes pour les archives devraient être encouragées à améliorer leurs outils de travail. Les Bibliothèques nationales développent souvent leurs propres systèmes, qui devraient être mis en avant sur Internet et rendus accessibles gratuitement. Les systèmes auxquels je fais référence sont les systèmes de classification, les listes de sujets et les fichiers d'autorité. Nous devons persévérer dans notre travail de

standardisation internationale et accroître la pression pour l'utilisation de normes. Le Service de résolution de l'URN et la mise à disposition de NBN sont d'autres exemples liés aux services qui facilitent la recherche et l'identification des documents.

Par-dessus tout, il est nécessaire que nous développions des relations opérationnelles avec les éditeurs.

*Traduit du Suédois en Anglais par Jonathan Pearman
Traduit de l'Anglais en Français par Cécile Bellon*

[1] LIBRIS Websök, <http://www.libris.kb.se>

[2] Kulturarw³, <http://www.kb.se/kw3>

[3] Svesök, <http://www.svesok.kb.se>

[4] Centre de l'Édition Électronique à la Bibliothèque Universitaire d'Uppsala,
<http://publications.uu.se/epcentre>